



RAPPORT D'ACTIVITE

ASSEMBLEE GENERALE 2026



**Vendredi 03
avril 2026**

**Salle du Foyer
Valentré 46000
CAHORS**

**FEDERATION
DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS**

16 rue des Cistes
46000 CAHORS
Tel : 05.65.35.13.22
www.chasse-occitanie.fr/lot/

RAPPORT D'ACTIVITE

SAISON CYNEGETIQUE 2024/2025

- ☐ Rapport moral du Président
- ☐ Rapport du Conseil d'Administration
- ☐ Mission du service Administratif
- ☐ Dégâts de gibier
- ☐ Adhésion et Formation
- ☐ Gestion de la Faune Sauvage
- ☐ Rapport du Service technique

Saison Cynégétique 2024/2025

ADMINISTRATION ET VIE FEDERALE

LA FEDERATION : UNE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE.

La fédération départementale des chasseurs du Lot (FDC 46) assure des missions de service public.

Ces missions sont déclinées en objectifs et actions dans son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), document de planification renouvelé en juillet 2025.

- Formation des chasseurs
- Régie : perception des taxes d'état par la mise en place du Guichet unique (validation annuelle du permis de chasser)
- Prévention des dégâts de grand gibier et gestion des indemnités des dégâts de grand gibier aux cultures
- Lutte contre le braconnage
- Mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental
- Gestion et protection de la Faune sauvage ainsi que de leurs Habitats
- Aménagement durable des territoires
- Education à l'Environnement

La FDC 46 travaille en étroite collaboration avec la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Régionale afin de développer et promouvoir la pratique de la Chasse.

Les statuts des fédérations sont définis au niveau national par le ministère en charge de la Chasse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La fédération est administrée par 16 membres élus en assemblée générale par les représentants des territoires et les chasseurs adhérents.

Les administrateurs sont élus pour 6 ans.

Le conseil d'administration est composé de 16 chasseurs bénévoles.

La composition du Conseil d'administration assure une représentation, en fonction de leur importance, des divers secteurs géographiques et des différentes formes d'organisation des territoires de chasse existantes dans le département.

Le département du Lot est découpé en 8 secteurs regroupant les unités de gestion sanglier. Chaque secteur est représenté par deux administrateurs, l'un représentant les secteurs géographiques, l'autre les formes d'organisation de la chasse.

La Fédération

Une association loi 1901 créée le 28 janvier 1942.

Association agréée au titre de la Protection de l'Environnement,

AP n° E-2023-35

Le Bureau fédéral

Président : M. Bouscary

Vice-président : J.F Cau

Vice-président : J.M Laborie

Secrétaire : G. Oustry

Secrétaire-adjoint : C. Marot

Trésorier : J.P Trémollières

Trésorier-adjoint : B. Dautrey

Rapport moral du Président

Comme l'année dernière nous avons décidé de reconduire notre assemblée générale ici à Cahors, pour des raisons évidentes d'organisation et pour votre participation massive sur le chef-lieu du département que vous nous témoigniez depuis quelques années.

Tout d'abord, je tiens à remercier de leur présence :

Madame La préfète du département du Lot ;

Monsieur Jean Marc Vayssouse Sénateur du Lot

Monsieur Aurélien Pradié Député du Lot

Monsieur David BLANCO, Adjoint au maire représentant la mairie de Cahors ;

Monsieur Pierre Antoine Morant directeur de la DDT ;

Monsieur le colonel Jérôme Martin commandant adjoint du groupement de gendarmerie du Lot ;

Mesdames, la commandante divisionnaire fonctionnel Sabrina BERTHE-COSSE, Directrice Départementale Adjointe de la Police Nationale du Lot ainsi que Madame la commandante divisionnaire Véronique THEFO.

Monsieur Pascal Malassagne, chef de service adjoint de l'office français de la biodiversité du Lot ;

~~la présidente du conseil régional, Madame Carole Delga ;~~

Mon ami et collègue, Monsieur Thierry Cabanes, président de la fédération des chasseurs du Tarn-et-Garonne, mais également secrétaire général du conseil d'administration de la fédération nationale des chasseurs.

Monsieur CHASTAGNIER Gérard administrateur de la FDC 19 représentant le Président Madupuy .

Madame Karine Saint-Hilaire, directrice de la fédération régionale des chasseurs d'Occitanie ;

La chambre d'agriculture et son président Stéphane Pons, ainsi que Monsieur Laurent Magot le directeur ;

Je salue Thierry Noireau qui représente le monde agricole également.

Le monde forestier représenté par xxxxxx

Monsieur le président de la louveterie du Lot Mr Éric Santal.

Madame du comité départemental de randonnée pédestre du Lot.

Monsieur Patrick Ruffié président de la Fédération départementale de pêche et président de l'ARCPO

Les représentants des associations spécialisées :

- Mr Alain Benazet, président national de l'FACCC ;
- Mr Francis Balme président de l'ADCGGL ;
- Mr Philippe Pujo président de l'AFACCC46 ;

- Mr xxxxxde l'association des gardes particuliers ;
- Mr Blazy Pierre représentant l'ASCAL ;

- Je tiens à excuser, Madame Geneviève Lasfargues conseillère régionale.

C'est avec un immense plaisir que la fédération départementale des chasseurs du Lot vous accueille à Cahors pour son assemblée générale 2026.

La chasse française n'est pas qu'une simple activité de loisir, c'est un mode de vie. Elle rassemble près d'un million de pratiquants, dont **5 960** lotois. Elle mobilise des milliers de bénévoles, et participe chaque jour à la gestion de millions d'hectares. La chasse reste aujourd'hui l'un des derniers espaces où la France rurale peut s'exprimer librement.

Voilà désormais quatre ans que je préside la fédération départementale des chasseurs du Lot. Je peux vous assurer que les sujets que nous traitons sont prenants, passionnants et parfois compliqués. Le traitement correct et équilibré des problèmes auxquels nous sommes confrontés sont des éléments primordiaux pour l'acceptation de la chasse dans la société, la meilleure des relations avec le monde agricole et la bonne exécution des missions de service public qui sont déléguées aux fédérations de chasseurs par le code de l'environnement.

L'assemblée générale annuelle de la fédération est le moment de consécration de toutes ces relations entre les chasseurs, le monde agricole, la société, ses instances représentatives et les représentants des pouvoirs publics.

Avant de rentrer dans le corps de mon rapport moral, je voudrais remercier madame la préfète de l'accueil et des relations qui nous sont réservés par ses services. J'en profite également Madame la préfète, pour vous témoigner tout le plaisir que nous avons eu à travailler avec votre prédécesseuse, Madame Claire Rolin qui s'est particulièrement investie à notre cause et notamment lors de la rédaction de notre nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

Je remercie également le directeur des territoires du Lot, Mr Pierre-Antoine Morand et ses services avec qui le dialogue est permanent, très riche et surtout constructif.

Je voudrais particulièrement remercier la chambre d'agriculture et son président Stéphane Pons, son directeur Laurent Magot, ainsi que les représentants des syndicats agricoles qui siègent lors de nos instances. J'en profite pour saluer Thierry Noireau ici présent. Je puis vous assurer, que nous sommes chacun dans nos domaines respectifs, confrontés à des problèmes notamment avec les dégâts causés aux cultures par les grands gibiers.

En effet, les années se suivent mais heureusement pour nous ne se ressemblent pas toutes. L'embellie vraisemblable en matière de dégâts pour la saison en cours 2025-2026, n'occultera pas la saison 2024-2025, qui a été la pire saison connue par la FDC46 en termes de dégâts. Je suis tout à fait conscient des difficultés quotidiennes rencontrées par le monde agricole et c'est en parfaite transparence parfois malgré des discussions ardues que nous arrivons ensemble fédération des chasseurs et représentants du monde agricole à trouver des propositions acceptables pour tout le monde.

La chasse sans le monde agricole est inconcevable et le contraire est tout aussi juste.

Enfin je remercie le personnel de la fédération, qui placé sous la houlette d'Éric Pujol, œuvre tout au long de l'année pour que notre fédération réponde aux missions qui sont les siennes, au service des chasseurs et des pouvoirs publics. Je tiens également, à remercier, tout mon conseil d'administration, pour son implication sans faille sans qui la tâche me serait impossible, à assumer.

Je commencerai mon rapport moral par ce qui a été le fil conducteur de la saison passée et qui a mobilisé une partie du conseil d'administration et du personnel de la fédération. Il s'agit du schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2031.

Les travaux du schéma nous ont mobilisé d'avril 2024 jusqu'en juillet 2025 et se sont conclus par la signature de cet arrêté par Madame la Préfète actant note schéma pour 6 années.

Moments d'échanges privilégiés entre les services de l'Etat et nos représentants avec cette bien triste réalité de l'accidentologie départementale en fil conducteur qui ne nous permettait pas de produire un schéma moins disant que le précédent.

Soucieux de défendre nos directeurs de battue, nous avons réussi à faire introduire dans ce schéma que leur responsabilité ne soit pas engagée sur des faits dont ils n'ont pas connaissance.

Espérons que ce point sera bien compris et acté par tout le monde.

Le jour de la signature de l'arrêté par Madame la Préfète au centre de formation de Gramat, correspondait à une journée d'examen au permis de chasser. Madame la Préfète, le personnel de la DDT, ainsi que tous les invités, ont pu assister à une séance d'examen. Tout le monde a pu constater, le sérieux et la difficulté que représentaient l'obtention du permis de chasser.

A ce jour, ceux sont 61 % des directeurs de battue, plus de 1 000, ont suivi la séance de formation et de remise à niveau pour le nouveau schéma. Des séances de rattrapage vont être réalisés d'ici la prochaine ouverture de façon que l'ensemble des directeurs de battue profitent des explications relatives au nouveau schéma. Ceux qui ne seront pas présents ne seront plus directeurs de battues.

Je poursuis ce rapport par la sécurité qui est et reste notre priorité principale.

Avec plus de 3 300 chasseurs ayant suivi la formation décennale à la sécurité à la date d'aujourd'hui, le département du lot se situe dans la moyenne nationale.

Nous allons prochainement relancer les séances de formation en visant directement par convocation ceux qui ne sont pas encore formés. Faites savoir à tous vos collègues qu'il faudra répondre à ces convocations. La date limite de formation est 2030. Quatre ans seront très vite passés et la validation annuelle du permis de chasser ne sera plus possible à cette date si la formation décennale à la sécurité n'a pas été validée.

Ce travail de formation et de sensibilisation à la sécurité n'est pas vain car cette saison cynégétique s'achève avec le nombre d'accidents le plus bas jamais enregistré au niveau national.

4 accidents mortels certes c'est sûrement 4 de trop mais sur ces 4 accidents 3 sont des auto-accidents, chose que l'on doit impérativement améliorer. Chaque année, la moitié des accidents mortels sont des auto-accidents dus à une mauvaise manipulation des armes.

L'autre principale priorité est la gestion des dégâts de grands gibiers et l'indemnisation des cultures aux agriculteurs. Vous pouvez facilement imaginer que le principal fautif n'est autre que le sanglier.

Comme le disait un de mes anciens collègue de chasse : le problème chez le sanglier, c'est qu'il ne mange pas très proprement.

Ce système d'indemnisation de dégâts, est à bout de souffle.

Si rien ne change dans la prise en compte de ces indemnisations, toutes les fédérations de chasse, les unes après les autres, mettrons la clé sous le paillason. Nous sommes le seul pays européen à nous affranchir totalement de cette ardoise. Notre Président national épaulé du Président Thierry Cabanes travaille sans relâche pour aboutir à une réforme de ce principe d'indemnisation.

L'accord passé début 2023 entre la FNC, les syndicats agricoles et le ministère de l'environnement entérinait la mise en place d'un plan triennal de soutien aux fédérations afin de les accompagner financièrement. Tous les objectifs qui avaient été fixés sont atteints, à savoir, la diminution de la surface détruite de 30%, une baisse drastique du nombre de dossiers d'indemnisation, et une augmentation des prélèvements de sangliers 880 000 sangliers ont été prélevés en France et en ce qui nous concerne 11 500 sangliers sont à notre actif dans le Lot lors de la saison 24/25. Cette augmentation des prélèvements nous a permis d'être classé numéro un des départements de France avec une telle hausse de prélèvement de sangliers, soit plus de 67% d'augmentation.

En ce qui nous concerne, les ordres de grandeur des aides apportées par ce plan triennal sont de 105 000 € pour 2022-2023 qui correspondent au plan de résilience due au conflit en Ukraine et à la forte hausse des céréales qui en déclinait.

De 115 000 € pour 2023-2024,

68 000 € pour 2024-2025

Et 68 000 € pour 2025-2026.

Ce plan triennal est désormais terminé.

Durant cette période, les dégâts payés directement aux exploitants agricoles se sont élevés à plus de 505 000 € en 2022-2023, à 419 000 € pour la saison 2023-2024 et 610 000€ pour la saison 2024-2025, c'est le chiffre record jamais atteint par notre Fédération.

Nous devrions connaître une saison 2025-2026 beaucoup plus favorable avec une très forte diminution des dégâts de sangliers. Nous diviserons à minima par deux voir plus l'ardoise de dégâts 25/26. Mais attention, soyons tout de même modérés. Le passé, nous démontre bien que ce qui est vrai une année peut être tout son contraire l'année suivante. La projection pour les saisons à venir en terme de dégâts reste une arlésienne quasiment impossible à prévoir tant la complexité des éléments impliquant ces dégâts sont multiples et variables.

Il est clair que seuls des prélèvements annuels importants de sangliers peuvent permettre, au fil des années, à contenir les populations de sangliers. Je tiens à ce sujet à remercier particulièrement les chasseurs lotois, qui ont permis de prélever plus de 10 000 sangliers, lors de la saison 2023-2024, plus 11 500 pour la saison 2024-2025 et certainement aux alentours de 10 000 sangliers la saison en cours 2025-2026. Ce qui est certain, c'est que ce sont bien les chasseurs et seulement les chasseurs qui régulent les populations de gibiers. Les opérations de piégeage du sanglier sur le département du Lot comptabilisent 32 prises. Quant aux battues administratives placées, sous l'égide de la louveterie, elles comptabilisent aux alentours de 150 sangliers. Ces opérations sont apparentées à de véritables frappes quasiment chirurgicales car très ciblées et appropriées à des situations ponctuelles et particulières.

Nous pouvons facilement imaginer que sans l'intervention des chasseurs les populations de grands gibiers exploseraient très rapidement. Le monde agricole serait face à une déferlante de dégâts, les perturbations chez les particuliers exploseraient et l'insécurité sur le trafic routier ne ferait que croître. Pour information, nous recensons aujourd'hui au niveau national, plus de 40 000 collisions annuelles et 15 décès.

La chasse a donc toute sa place dans la société actuelle qu'il n'en déplaise à nos détracteurs, bien trop souvent déconnectés de la ruralité.

Mais attention, le nombre des chasseurs diminue considérablement au niveau national moins 25 000 chasseurs et moins 130 pour le département du Lot. Nous sommes passés la saison dernière sous le seuil des 6 000 chasseurs dans le Lot et la projection à venir ne plaide pas pour le moment en notre faveur.

Une action démontre tout l'investissement des chasseurs dans la salubrité générale. La collecte des déchets de grands gibiers a désormais atteint son rythme de croisière. Avec 39 plateformes en service géographiquement réparties sur le département. Nous avons collecté 200 tonnes de viscères, peaux et autres déchets de grands gibiers qui partent vers des centres d'équarrissage. Ces collectes de viscères sont obligatoires là où la présence de la tuberculose bovine est avérée, c'est-à-dire sur la frange ouest du département.

Mais, comme rien n'est gratuit le coût de ces collectes rien qu'en fonctionnement représente 66 000 euros pour la saison 24/25, totalement financé par les deniers des chasseurs lotois.

La communication vers nos présidents de structures et nos chasseurs est également une de nos priorités.

En 2024-2025, 38 articles ont été envoyés aux chasseurs et 37 aux présidents de structures. Il s'agit d'informations générales ou particulières sur des points de réglementation ou d'explications. A titre d'exemple, citons des articles sur la maladie d'Aujesky, le volet sanitaire de la venaison ou des informations sur les programmes touchant à la biodiversité, entre autres...

Nous travaillons actuellement, avec la chambre d'agriculture, la FRC, sa vétérinaire Eva Faure, et un opérateur lotois intéressé sur un programme de valorisation de la venaison.

C'est une politique nationale soutenue par la FNC bien évidemment et ce serait une grande première pour le Lot.

Il nous faut admettre tout de même, que ce programme n'est pas très simple à mettre en œuvre. Une complexification souvent liée à l'éloignement des centres agréés d'estampillage vétérinaire des carcasses doit être étudiée. Cela ne sera pas infaisable mais la route à parcourir reste encore longue et sinueuse. Nous poursuivons notre travail et reviendrons vers vous en temps voulu.

Pour la saison dernière une assurance individuelle chasseur vous a été proposée par la FDC 46. Nous avons comptabilisé 900 adhésions ce qui témoigne d'un bon démarrage. Le contrat négocié par la FDC 46 offre des couvertures plus complètes et mieux adaptées que les autres assurances particulièrement pour les présidents et les directeurs de battues.

L'assureur propose également une assurance structure. Tous les documents d'information sont disponibles sur le site internet de la fédération des chasseurs du Lot.

Voici quelques exemples de notre engagement de la fédération vis-à-vis de nos adhérents et de nos responsabilités envers les instances publiques.

Je ne m'étendrai pas sur l'implication de la fédération dans le cadre de sa fonction d'association agréée au titre de protection de l'environnement. Cela a été remarquablement présenté par Jean-François Cau lors du rapport d'activité.

Je reviendrai juste sur deux dossiers écocontributions : ilots de biodiversité et J'aime la nature propre. En 2025, neuf communes ont bénéficié et participé au programme Ilot de biodiversité. Cela a permis de créer 9 vergers et de planter 500 fruitiers. Tout cela en partenariat avec l'association Arbres-Haies-Paysages du Lot. Lors de ces journées de plantation, ce sont les habitants des communes, les acteurs de la nature, les élus des conseils municipaux, bien évidemment les chasseurs locaux mais aussi et surtout les enfants des écoles qui se sont retrouvés impliqués. Au total ce sont 203 personnes dont 113 écoliers qui ont participé à ces chantiers participatifs.

Tout dernièrement et pour la troisième année consécutive, la fédération départementale des chasseurs du Lot a déployé le programme « J'aime la nature propre ». Ces journées ont pour objectif de regrouper lors de chantiers participatifs, tous les utilisateurs de la nature, élus, randonneurs, vététistes, cavaliers, pêcheurs, chasseurs, écoles à participer au nettoyage de la nature.

Ces journées : « j'aime la nature propre » ont été dupliquées, pour nous dans le Lot sur six sites :

Nous avons Brengues, Cabrerets, Carennac, Ginouillac, Cambes et Fontanes.

Avec le soutien et la participation de nombreuses communes, du Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval, du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, du comité départemental de la Fédération Française de Randonnée du Lot, du SYDED et des écoles, ce sont pas moins de 175 personnes dont 10 enfants qui se sont retrouvés les 27 et 28 février et le 7 mars. 61 m³ de déchets pour une masse de 10 400 kg ont été éliminés de la nature.

Au niveau national, sur 95 départements concernés représentant 3 232 points de collectes, 17 000 m³ de déchets ont été collectés par 160 000 participants dont 52 000 enfants.

Quelle belle vitrine pour les amoureux de la nature que nous sommes.

Au-delà de ces journées à thème vous avez pu constater dans le rapport d'activité l'ensemble des programmes relatifs à la biodiversité et à la protection de la nature, faune et flore que la fédération des chasseurs pilote.

Hormis, quelques partenaires financiers sur les différents programmes régionaux ou nationaux telles que la Région d'Occitanie, l'agence de l'eau du bassin Adour Garonne et l'Etat notamment pour les dégâts liés aux grands gibiers (mais c'est malheureusement terminé) ainsi que sur les différents dossiers d'écocontributions, nous sommes totalement dépourvus de toutes autres subventions. Je puis vous assurer que nous, nous torturons bien souvent les méninges pour établir un prévisionnel équilibré.

Nous sommes certainement une des plus importantes associations départementales lotoises. Grâce à notre agrément d'association agréée au titre de protection de l'environnement, nos principales actions sont directement liées à la biodiversité et à la préservation des espaces naturels, de la faune et de la flore de notre beau département du Lot.

Et puis il y a eu notre mobilisation nationale du 17 mai dernier dans le cadre du manifeste pour la chasse érigée par la FNC.

Grâce à vous, nos 11 revendications ont franchi les portes des mairies et ont pu bénéficier d'un fort écho médiatique. Elles ont rappelé combien notre engagement est sérieux et légitime.

Je veux surtout saluer le travail des chasseurs sur le terrain qui ont prouvé une fois de plus la force du réseau rural et son maillage et la place qu'occupe la chasse dans nos territoires.

Merci encore à vous chasseresses et chasseurs lotois !

Cette action, d'une ampleur inédite, a démontré que la France des territoires, de la ruralité et des traditions reste vivante, déterminé et surtout très fière de ses traditions.

Le monde de la chasse est bien souvent mis à mal par nos opposants, j'en veux pour preuve l'affaire Pilarski. Souvenez-vous, la jeune dame soi-disant atrocement dévorée par une meute de chiens de chasse d'un équipage de vénerie. Ce fut un déferlement de mensonges, de haine, de méchancetés, d'ignorances envers le monde cynégétique. Le verdict, en fut tout autre, car c'est son pitbull qui en est tout simplement la cause, mais le rendu à contrario des accusations mensongères fut dilué voire transparent dans l'information.

-Et que dire de ces attaques incessantes vers différents modes de chasse traditionnels. Comme pour défendre quelques centaines de prises de palombes aux filets dans le sud-ouest quand elles sont par ailleurs classées ESOD et détruites bien souvent dans le même département.

- Ces normalisations des chenils et des transports d'animaux qui se profilent.

- Cette loi sur le plomb où l'Europe vient de rétropédaler quant à l'utilisation de balles sûr et à proximité des réseaux hydrauliques mais qui interdit la grenaille de plomb sur ces mêmes zones. Que de contradictions. A croire que faire simple doit être très compliqué.

- Au nom de la liberté d'user de la nature en toute quiétude, en voulant interdire la chasse le dimanche. L'accès à la nature est sûrement une affaire publique mais la nature est du moins dans le Lot privée à 99%. Là, où nous sommes à la chasse, nous en avons le droit. Les droits de chasse de nos territoires sont concédés à nos structures de chasse, n'en déplaise à nos opposants.

Certes c'est une liste à la Prévert mais je n'en finirai pas tant elle peut être longue et contradictoire.

Mais vous comprenez bien que cela devient de plus en plus inquiétant et incompréhensible.

« Marcham sul cap » Nous marchons sur la tête.

Je me demande tout simplement où est passé notre bon sens, notre bon sens rural.

Alors tout comme vous, j'en ai marre de ces limitations, de ces interdictions non fondées. On nous explique qu'à la campagne les vaches, les coqs et les chiens n'ont plus toutes leurs places, qu'il faut manger de la viande végétale ou autres je ne sais quoi, que pour chasser le sanglier, il ne faut plus utiliser de chiens courants.

Mais franchement, où va-t-on. Laissons-nous tout simplement vivre.

Surtout ne venez pas à la campagne si vous n'êtes pas en mesure de nous côtoyer. Ici dans le Lot on y vit bien, on y mange bien et même de la viande, il y a encore heureusement des vaches, des coqs, des chiens et les cloches qui rythment la journée. On y entend les cornes de chasse, des chiens qui mènent dans les bois et des coups de fusils, il y a même des C15 et des express sur les routes....

Mais, ici, je me répète, on y est bien, il y a des gens comme vous et moi profondément ancrés à nos valeurs, à notre territoire, à nos traditions.

Laissez-nous tout simplement vivre.

Ici dans le Lot on y est bien, et on y vit bien.

Je peux vous assurer que si dans le Gers le bonheur est dans le pré, pour nous Lotois, il est à la chasse.

Merci encore à vous tous pour votre présence,

Vive le lot, vive la ruralité et vive la CHASSE.

Rapport du Conseil d'Administration

Pour la saison 2024/2025, le conseil d'administrations de la fédération départementale des chasseurs du Lot s'est réuni à 2 reprises.

Le 1^{er} Conseil d'Administration a eu lieu le 21 novembre 2024 et comportait deux parties. La première était consacrée essentiellement à la clôture des comptes 2023/2024 en présence de l'expert-comptable M. Bousquet et de la commissaire aux comptes Mme Destruel.

La seconde partie de ce conseil d'administration a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de divers dossiers, entre autres les divers programmes tel que « Ilot Biodiversité » et « J'aime la nature propre »

Un 2^e conseil d'administration a eu lieu le 27 février 2025 et était consacré essentiellement aux orientations budgétaires et au projet de budget 2025/2026. D'autres sujets étaient traités à l'issue de la partie financière de ce conseil.

La saison 2024/2025 a vu également la démission d'un administrateur, M. Jerome CHALIE, qui a été remplacé par M. Thierry FAVREAU, coopté lors du Conseil d'Administration de février 2025 et ratifié lors de l'Assemblée Générale de mai 2025.

REECRITURE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2025-2031

Dans le cadre de la réécriture du SDGC 2025-2031 la saison 2024/2025 a été pour le CA de la FDC 46 une année pleine.

En effet la réécriture du SDGC a tout d'abord mobilisé le service technique et quelques administrateurs pour proposer un premier jet. Puis après, à partir de septembre 2024 ce sont de l'ordre de 10 réunions ou visio-conférences qui ont permis la mise au point du SDGC, avec les associations spécialisées, avec les services de la DDT, de l'OFB, avec Madame la préfète du Lot, en CDCFS plénière nécessaire pour permettre à Madame la préfète de signer l'arrêté d'approbation du SDGC. Celui-ci a été finalisé lors d'une réunion de tous les services, présidée par Madame la préfète, au centre de formation de Gramat.

Mission du Service Administratif

Pour la saison 2024/2025 le service administratif est composé de 3 personnes à temps complet (Natacha Blancher, Martine Nouvel, Rémi Dablanc) qui se répartissent le travail comme suit :

Natacha Blancher

Régisseur Guichet Unique
Comptabilité
Paiement Dossiers Dégâts
Subvention aux adhérents
Préparation Assemblée Générale

Martine Nouvel

Accueil, Standard
Gestion Administrative des Formations
Validation Permis de Chasser
Services aux Adhérents
Régisseur Adjoint Guichet Unique

Rémi Dablanc

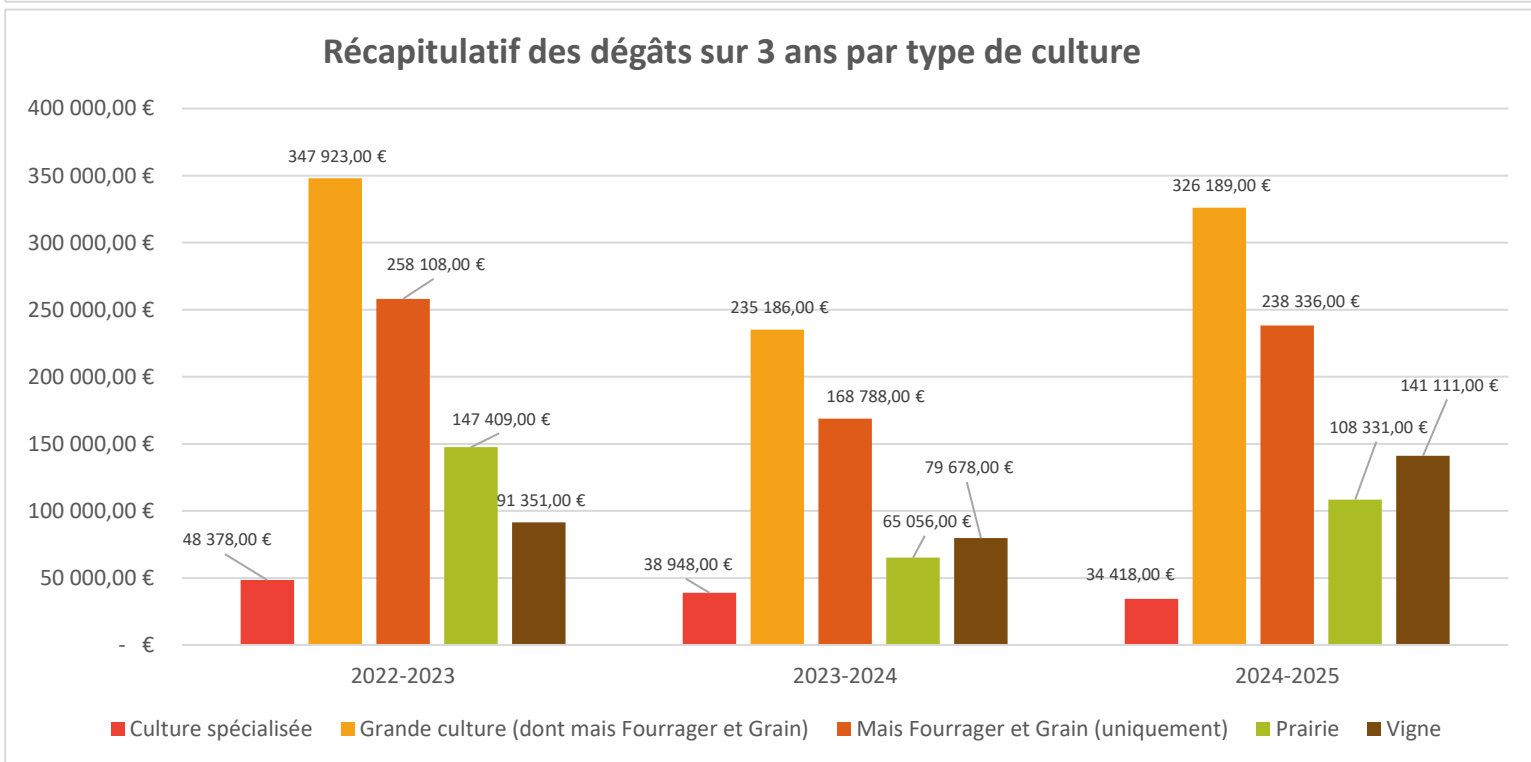
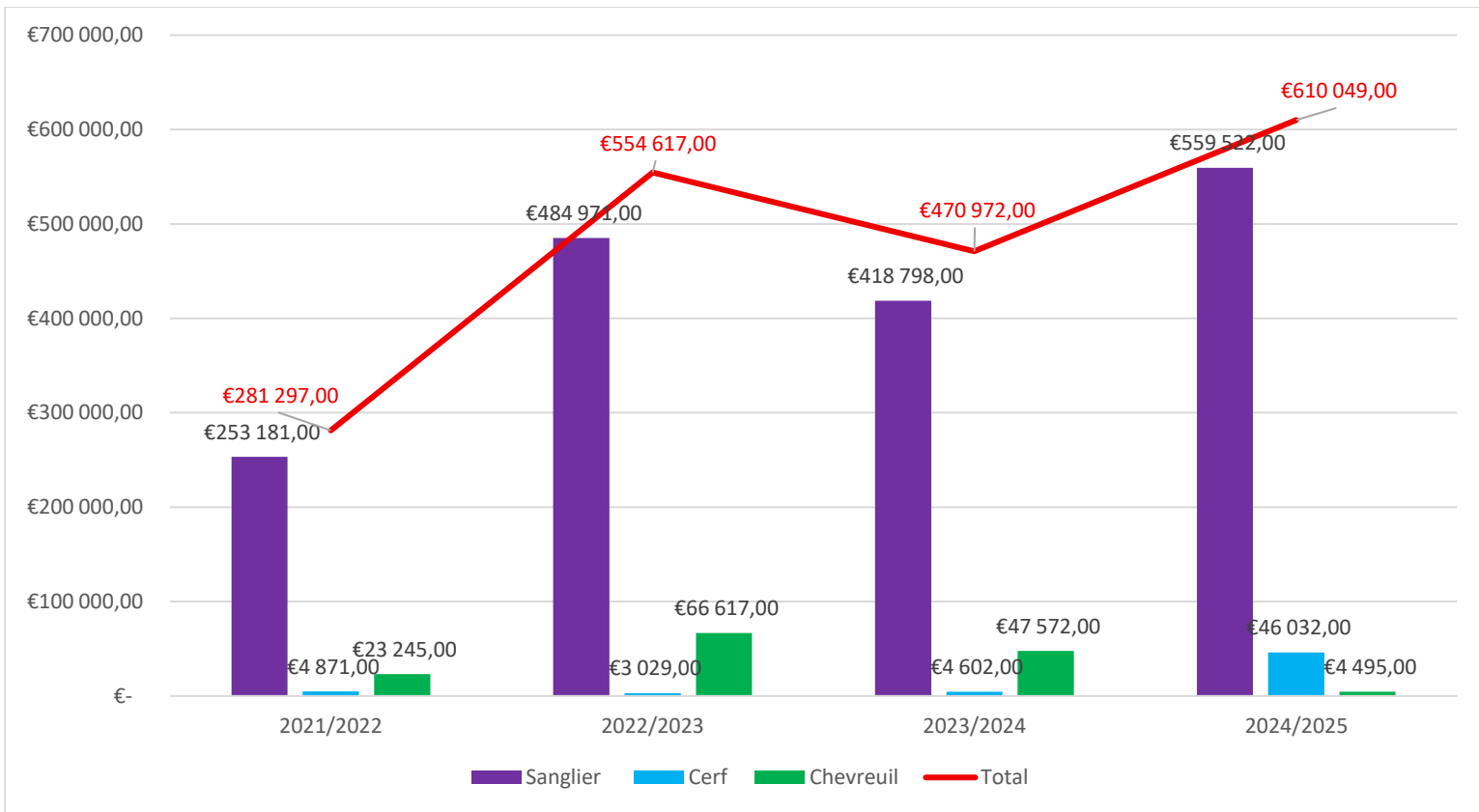
Examen du permis de Chasser
- Gestion Administrative
- Formation pratique
Services aux Adhérents
Préparation Réunions de secteurs et
Assemblée Générale
Dégâts de gibiers
Validation Permis de Chasser
Distribution Pan de Chasse

Dégâts de Gibier 2024/2025

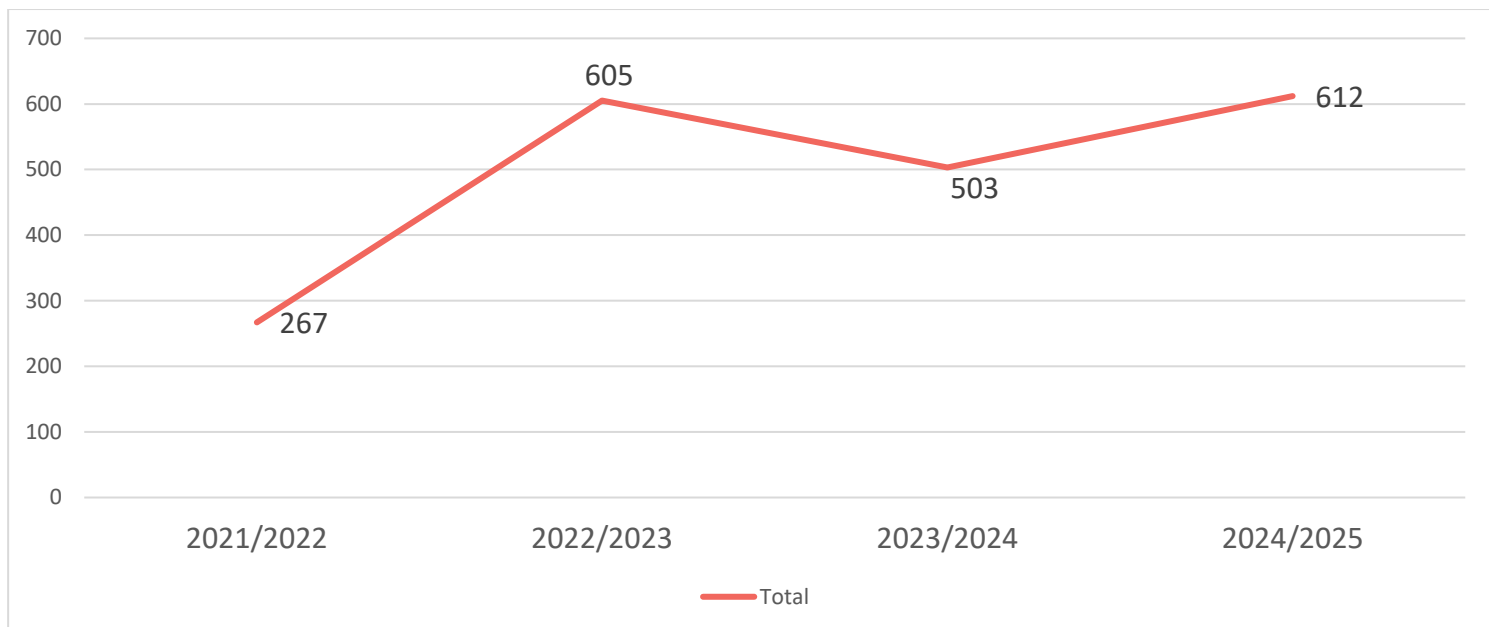
Pour la saison 2024/2025, il a été observé une très forte augmentation du montant des dégâts de gibier et du nombre de dossiers, principalement sur les dossiers vignes.

Statistiques dégâts sur cinq saisons

Montant des dégâts (hors vacation) par espèces



Nombre de dossiers dégâts par an



Adhésions et Formations

La fédération

La Fédération Départementale des Chasseurs est une association loi 1901 qui en 2024/2025 comprend environ 6 350 adhérents.

- 5 900 chasseurs
- 450 associations de chasse (association communale de chasse, société communale de chasse, ACCA, chasse privée...)

Il s'agit d'une association agréée au titre de la protection de la nature. Le renouvellement de son agrément a été fait en 2023 et validé par l'agrément préfectoral n° E 2023-35 du 06 février 2023.

Le Guichet Unique

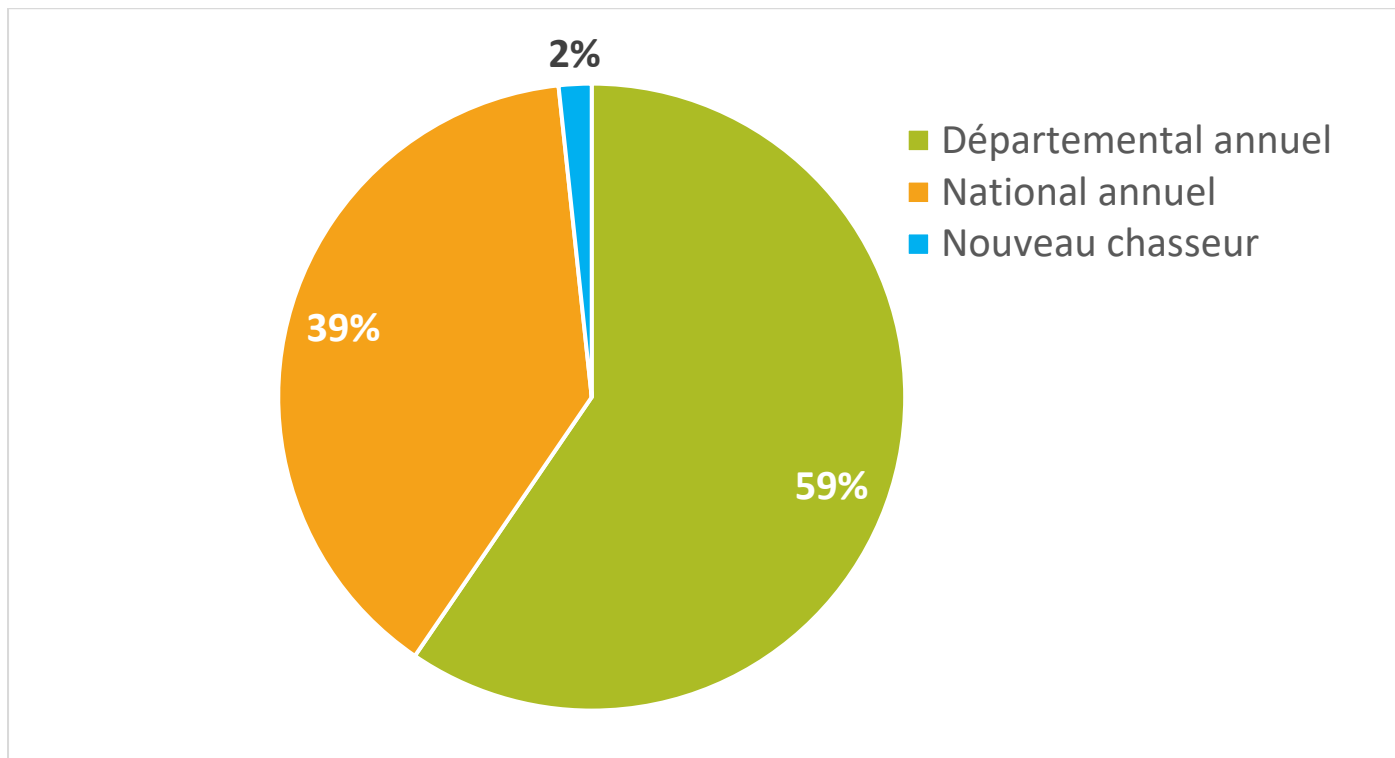
Pour la saison 2024/2025 le Guichet Unique a ouvert dès le 4 juin 2024.

En début de saison 2024/2025, la Fédération Nationale des Chasseurs a mis un place un nouveau logiciel de traitement du Guichet Unique pour la délivrance des validations du permis de chasser. Il en a été de même pour la prise des validations par Internet. Le site internet a totalement été revu par la Fédération Nationale des Chasseurs.

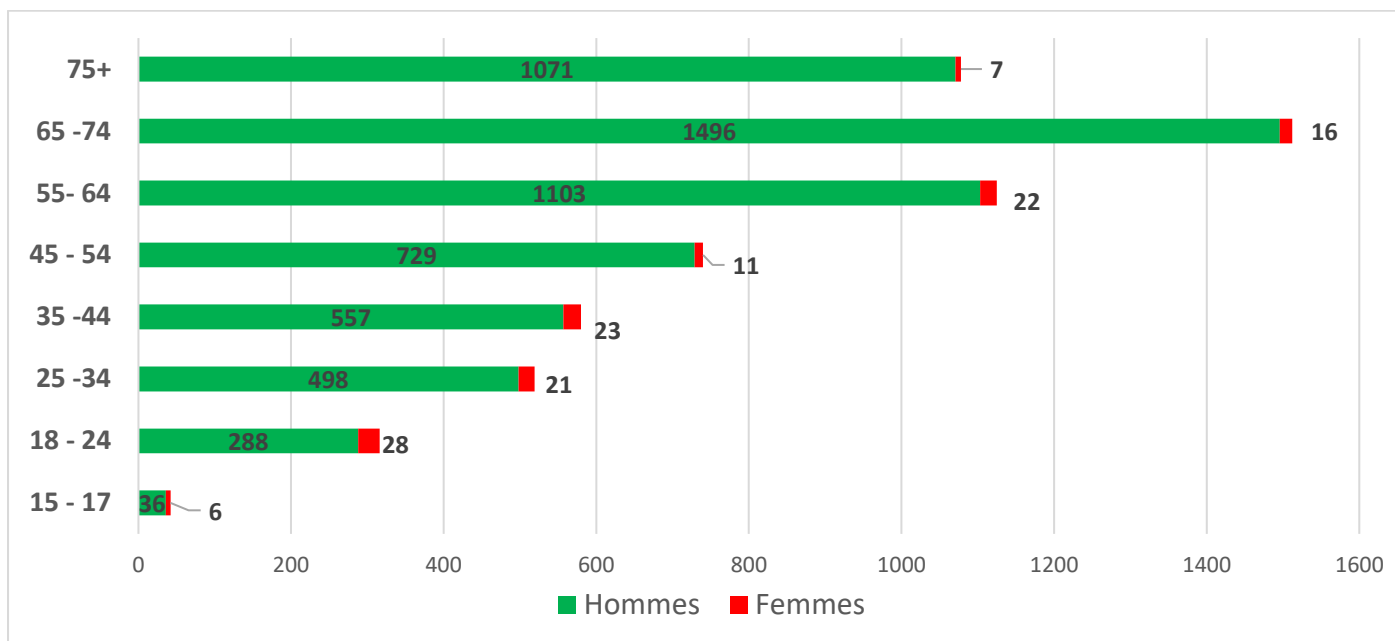
Ce nouveau programme a engendré quelques difficultés, notamment au niveau du rattachement des chasseurs à leur société de chasse.

Malgré tout, les validations ont pu être traitées en direct, même s'il a été demandé aux associations de prendre rendez-vous afin de gagner en temps et en organisation.

Répartition des chasseurs par type de validation



Pyramide des Ages



Les Formations

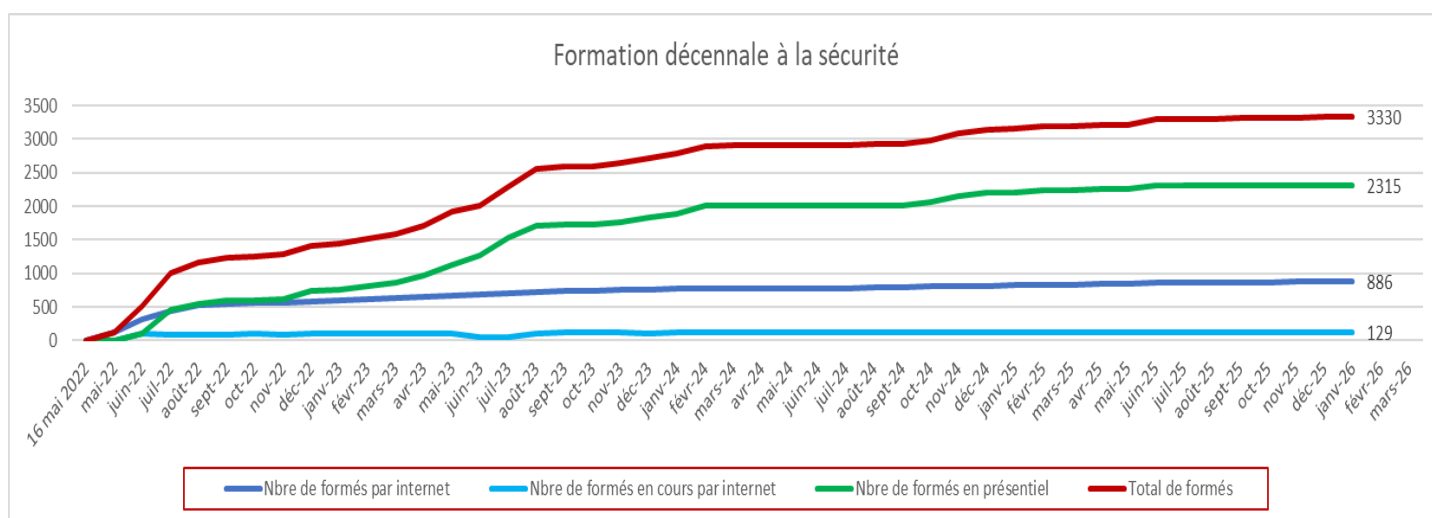
La fédération Départementale des Chasseurs dispense des formations aux chasseurs :

- Formation piégeur agréé ;
- Formation Directeur de Battue ;
- Formation garde-chasse Particulier ;
- Formation Chasse à l'arc ;
- Formation Hygiène et venaison ;
- Formation Chasse Accompagnée ;
- Formation Association de Chasse.

Ces formations sont entièrement gratuites et sont faites en collaboration avec les associations spécialisées et l'Office Français de la Biodiversité

Formations	2023/2024	2024/2025
Piégeur Agréé	44	34
Directeur de Battue	78	50
Garde-Chasse Particulier	10	9
Chasse à l'arc	12	31
Hygiène et Venaison	6	10
Chasse Accompagnée	13	20
Formation Association de chasse	75	75

FORMATION SECURITE DECENNALE



Les chasseurs ont 10 ans pour se former (à partir de 2019). 50 % des chasseurs lotois sont déjà formés à mi-chemin des dix ans.

Gestion de la Faune Sauvage

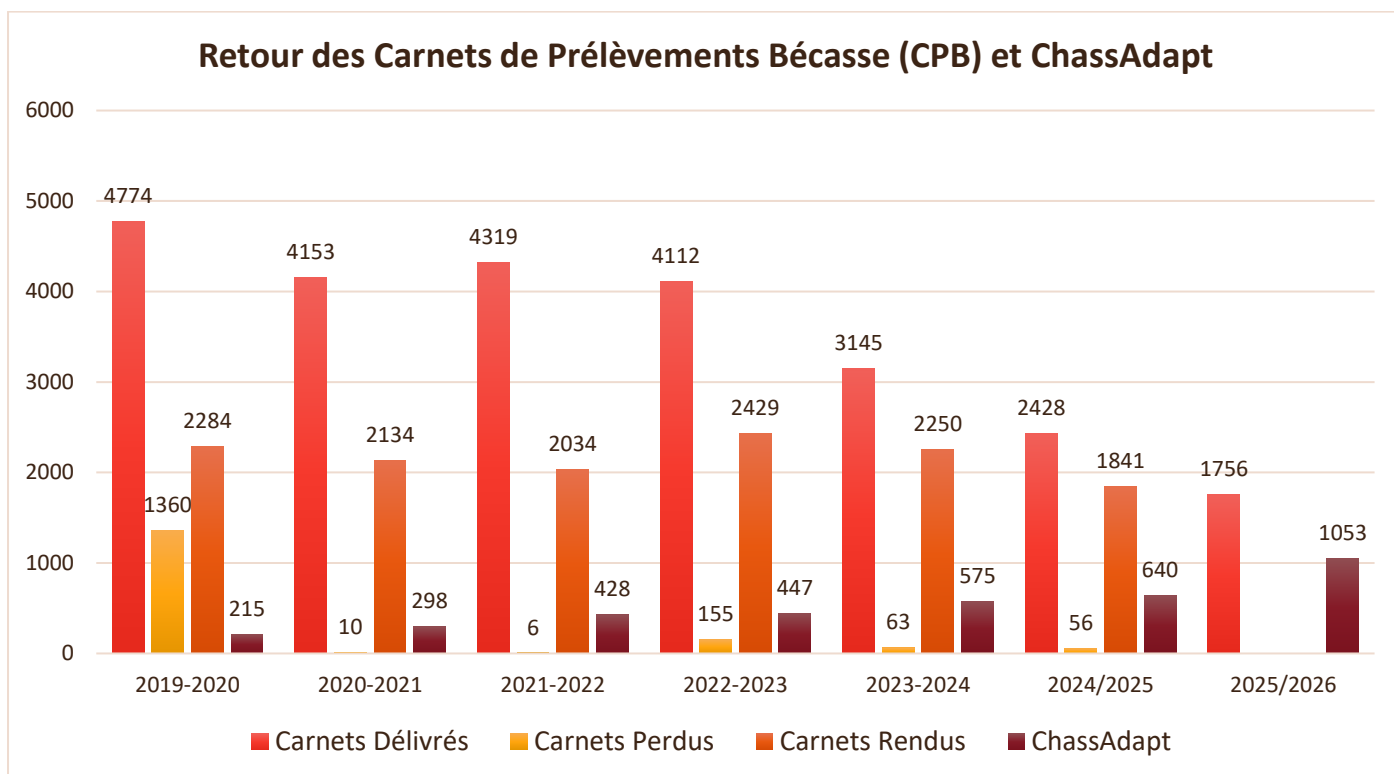
Chassadapt

L'application Chassadapt est en place depuis 2019 pour la saisie des prélèvements bécasse, en complément du Carnet de Prélèvement Bécasse « papier ».

Depuis la saison 2024/2025, l'application Chassadapt a été déployée pour la saisie des prélèvements grand gibier et notamment le sanglier.



Carnets Bécasses



L'arrêté ministériel du 31 mai 2011 a instauré un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) de 30 oiseaux par saison et par chasseur auquel est associé un carnet de prélèvement nominatif. Le retour de ce carnet à votre fédération **est obligatoire avant le 30 juin suivant la saison.**

Cet arrêté vise à réguler les prélèvements de la bécasse des bois, à les estimer le plus précisément possible, à améliorer les connaissances sur la chronologie des migrations et surtout à assurer la pérennité de sa chasse. Un taux de retour de 80% est nécessaire pour ces études.

Les Grands Gibiers

Les outils informatiques mis en œuvre permettent le traitement des données issues des activités cynégétiques du département dont en particulier le plan de chasse et les prélèvements de grand gibier.



Sangliers				
Années	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Prélèvements	4 954	6 041	10 032	11 398

Chevreaux				
Années	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Attributions	9800	9901	10 121	10121
Prélèvements	9320 (95,10%)	9411 (95,05%)	9 239 (91,29 %)	9239 (91,29%)



Cerfs/Biches/Faons												
Années	2021-2022			2022-2023			2023-2024			2024-2025		
	Sexe	Mâle	Fem	Ind	Mâle	Fem	Ind	Mâle	Fem	Ind	Mâle	Fem
Attributions	114	124	75	107	135	85	129	132	87	112	134	154
Réal	81	83	52	78	98	64	86	97	63	99	112	19

Rapport d'activités du service technique

Le service technique est composé de cinq personnels, une technicienne (Elisa Peyrou) et quatre techniciens (Eric Pujol, Thierry Grimal, Jean Emilien Chauchard, Matthieu Mérit). Tous travaillent à temps complet, à l'exception de Matthieu Mérit (3/5e de temps).

Les missions confiées au service technique sont réparties en quatre thématiques :

- Services aux adhérents ;
- Formations des chasseurs et futurs chasseurs ;
- Gestion des espèces et des habitats de la faune sauvage ;
- Communication.

En 2025, le temps de travail du service technique est réparti en :

- 21% pour la thématique « services aux adhérents »
- 11% pour la thématique « formations »
- 58% pour la thématique « gestion des espèces et des habitats »
- 10% pour la thématique « communication »

Sur la thématique « gestion des espèces et des habitats », qui représentent plus de la moitié du temps de travail du service, il faut noter que plus de la moitié de ces heures sont prises en charge par des financements extérieurs provenant de programmes liés aux suivis des espèces et à la gestion des habitats, soit l'équivalence de plus d'un équivalent temps plein annuel.

Il convient également de noter que près de 15% du temps de travail (10% en 2023) sont aujourd'hui consacrés à la prévention des dégâts de grands gibiers ainsi qu'aux expertises sur le terrain et que 12% sont plus spécialement centrés sur les structures de chasse et les ACCA.

Le choix a été fait cette année de vous présenter plus en détail, le volet lié à la prévention des dégâts de grands gibiers, la coordination des ACCA et certaines actions menées au sein des programmes bénéficiant de cofinancements importants provenant de L'OFB et de la Fédération Nationale des Chasseurs (écocontribution), du FEDER, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil Régional Occitanie.

Prévention des dégâts et expertises

Depuis 2023, afin de répondre à la politique fédérale, les techniciens ont orienté certaines de leurs actions terrain vers la prévention des dégâts de grands gibiers et pour trois d'entre eux vers des expertises.

Prévention des dégâts

Deux nouveaux dispositifs ont été mis en place.

Le premier, depuis 2022, avec la mise à disposition (clôture électrique) ou la prise en charge d'une partie des matériels (grillage), sur la base d'une convention avec les exploitants agricoles

Concernant ces dispositifs de prévention, 254 conventions ont été signées avec des exploitants agricoles pour un global de 1136 hectares. Parmi ces 254 conventions 62 concernent les vignes (pour 236 hectares) dont 8 spécifiques (enrillagement de parcelles, soit 60 hectares).

Chaque demande d'un exploitant fait l'objet d'un diagnostic terrain par un technicien, avec estimation des matériels à fournir. Si le devis est accepté, le matériel est acheminé directement chez l'exploitant.

Sur les quatre ans, 274500 euros de matériels ont été fournis aux exploitants agricoles.



Clôture électrique 5 fils sur plantation de vigne

Le deuxième concerne des modalités de prévention par le tir ou la chasse.

Depuis 2025, à la suite d'une sollicitation de la DDT pour des opérations de régulation de grands gibiers concernant des demandes d'exploitants agricoles, une prise de contact directe et rapide par téléphone du ou des présidents d'associations de chasse est effectuée par un technicien.

Les techniciens de secteur font ainsi part en retour, par mail, du contexte terrain et des dispositifs mis en œuvre par les chasseurs locaux (tir d'été, chasse en battue, prévention...). Plus de soixante-dix demandes ont été traitées.

Expertises

Dans le but de réaliser des économies sur les vacations des experts mandatés par la FDC 46, le transfert vers les techniciens de la FDC 46 de certaines expertises liées aux dégâts de sangliers a été mis en œuvre, en particulier pour les dégâts de prairies.

En 2024-2025 ce sont de l'ordre de 230 heures qui ont été passées sur les expertises de dégâts de sangliers par les techniciens de la FDC 46.

Coordination des ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées)

En 2020, la loi chasse a transféré la coordination des ACCA (mission de service public) vers les Fédérations des Chasseurs. 28 ACCA ont été créées dans le Lot. La Fédération s'est donnée pour mission, de 2024 à 2027, de remettre à jour ces associations (règlement intérieur, réserve de chasse) et notamment leur territoire (cartographie incluant les oppositions et les zones de 150m autour des habitations).

Pour cela, des réunions avec les Bureaux des ACCA sont organisées en présence de l'administratrice chargée des ACCA, du technicien référent et de la technicienne qui sera chargée, dans un futur proche, d'assurer cette mission. Des réunions où tous les documents sont vérifiés, corrigés, expliqués et où les échanges, à bénéfices réciproques, sont très appréciés. Fin 2025, 14 ACCA ont bénéficié de ce dispositif.



ACCA de Lanzac



ACCA de Bagnac

Suivi des espèces et gestion des habitats (programmes cofinancés)

« Trame verte et bleue - TVB 46 2023-2025 »



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Il s'agit d'un projet régional, coordonné par la Fédération Régionale des Chasseurs, conduit et animé par les Fédérations départementales, qui bénéficie de cofinancements du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie.

Il vise à déployer une animation forte à l'échelle de territoires, afin de favoriser la restauration des habitats pour la biodiversité.

Dans le Lot, ce projet comprend deux volets d'actions :

- La restauration des mares (trame bleue) menée sur deux secteurs (casse de Limogne et Limargue) sous la coordination de Jean Emilien Chauchard ;
- La restauration des milieux ouverts (trame verte) menée sur un territoire de 31 communes (Quercy Blanc et Basse Vallée du Lot) sous la coordination de Elisa Peyrou.

Ce projet a pris fin en décembre 2025, mais une nouvelle phase est déjà programmée sur 2026-2028.

Sur le volet « **trame verte** », où l'objectif était de mobiliser les quatre publics d'acteurs ruraux (agriculteurs, propriétaires fonciers, mairies, chasseurs et associations de chasse) sur différentes actions (implantation de couverts, plantations de haies, actions expérimentales agricoles, ...), nous pouvons penser que celui-ci a été atteint : 150 ha de couverts implantés sur 290 parcelles réparties sur 27 communes. 37 gestionnaires mobilisés, des tests de nouvelles pratiques agricoles engagés avec la Chambre d'Agriculture (interculture multi-saisons, renforcement des anciennes luzernières par un sursemis de légumineuses), et des semis de plantes messicoles, en partenariat notamment avec le Lycée agricole de Cahors-Le Montat.

Parallèlement à ces actions, des suivis (avifaune et pollinisateurs) ont été engagés afin d'évaluer l'intérêt de ces aménagements, pour la biodiversité et les espèces visées.

Les résultats montrent le rôle essentiel des couverts implantés de type milieux enherbés, non entretenus d'avril à fin août – période de floraison et de nidification, dans le maintien des effectifs d'oiseaux inféodés aux espaces agricoles. Ces couverts offrent des ressources alimentaires diversifiées et continues, mais en plus, les observations ont montré qu'ils restaient attractifs plusieurs années après leur implantation.

Une gestion adaptée permet donc de concilier agriculture, faune sauvage et paysages.

Ces résultats renforcent l'intérêt d'accompagner les gestionnaires dans la mise en place et la pérennisation de ces infrastructures agroécologiques.

Un important volet de communication est venu appuyer et valoriser l'ensemble de ces actions (huit vidéos, opérations « bout de champs », plaquettes, ...)



Sur le volet « **trame bleue** » 345 mares ont été recensées par les chasseurs des associations locales sur les 12 communes (6 du Causse de Limogne et 6 du Limargue). Sur la durée du programme 24 mares ont été restaurées.

Programmes « écocontribution »

Les programmes présentés ci-dessous sont soutenus financièrement par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, dans le cadre des fonds de l'écocontribution



CYNOBS 2024 - 2025

Le programme Cyn'Obs (programme régional de suivi, de connaissance et de valorisation des données sur la faune sauvage) vise à organiser la collecte, l'analyse et la valorisation des données de comptage des espèces suivies par les Fédérations des chasseurs de la région Occitanie.

La Fédération Régionale et les treize Fédérations Départementales ont élaboré un canevas de procédures et d'outils permettant une collecte standardisée et centralisée des données de comptages. Toutes ces données sont mises à disposition du SINP Occitanie (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel animé par la DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).



Protocoles de baguage (*bécasse des bois, bécassines, tourterelle des bois, pigeon ramier*).

Le suivi des espèces migratrices repose sur des protocoles de baguage spécifiques. Concernant la Bécasse des bois, deux techniciens de la Fédération assurent les opérations de terrain.

Les résultats obtenus sur le département sont les suivants :

- Suivi Bécasse des bois :
 - o 21 sorties réalisées,
 - o 299 oiseaux observés,
 - o 99 bagues posées,
 - o Taux de réussite : 38 %,
 - o Moyenne : 4,71 bécasses baguées par sortie ;
- Suivi Tourterelle des bois :
 - o 4 sorties réalisées,
 - o 5 contrôles effectués,
 - o 2 individus bagués.

Moyens matériels et amélioration des résultats

L'acquisition de jumelles thermiques ainsi que de jumelles Leica 10x42 avec télémètre a considérablement amélioré l'efficacité des opérations de baguage des bécasses.

Le taux de réussite observé cette saison est nettement supérieur à celui des années précédentes, confirmant la pertinence de ces investissements matériels.

Ilot de biodiversité 2024 – 2026

La Fédération des chasseurs est engagée dans cinq programmes bénéficiant d'un financement « **écocontribution** » : deux coordonnés par la Fédération Nationale des Chasseurs (**J'aime la nature propre** et **Sensibilis'haie**), deux coordonnés par la Fédération Régionale (**Cynobs** et **ICE**-suivis cervidés) et un porté en direct, coordonné et animé par la Fédération Départementale avec l'appui technique de l'association Arbres-Haies-Paysages, le programme « îlot de biodiversité »



Ce dernier programme est basé sur un concept qui associe sur une parcelle communale un couvert végétal, favorable à la faune sauvage et aux pollinisateurs, et vingt arbres fruitiers de variétés anciennes.

Un plus de nature au cœur de certains villages Lotois, qui permet, dans le cadre d'un chantier participatif, de regrouper élus locaux, chasseurs et habitants de la commune.

Quinze chantiers ont été réalisés sur les communes de Saint-Laurent-les-Tours, Le Bastit, Les Arques, Mechmont, Anglars-Nozac, Mauroux, Castelfranc, Concores, Lendou-en-Quercy, Saint-Michel de Bannières, Lanzac, Anglars-Juillac, Martel, Porte-du-Quercy, Prudhomat.

393 personnes y ont participé dont 120 scolaires (écoles d'Anglars-Nozac, Castelfranc, Concores, collège de Vayrac...).



Une enquête réalisée en 2025 auprès des acteurs de terrain impliqués dans ce programme montre tout l'intérêt de ces « initiatives positives » qui permettent de rassembler, autour d'un projet communal, tous les citoyens. Les îlots de biodiversité sont perçus comme un moment de partage autour des chantiers participatifs. L'animation des projets, effectuée par la Fédération des chasseurs (concertation, logistique, communication, financement), contribue pleinement à la réussite du programme.

Conclusion

Malgré une grande diversité de programmes et d'actions, et l'intégration des nouvelles missions de service public (coordination des plans de chasse, des ACCA...) le service technique est resté attaché à ses missions de proximité en liaison avec les structures de chasse, base d'une bonne organisation.

Dans un avenir proche, une réorganisation du service, voire des services de la Fédération, sera engagée afin de répondre au contexte de la chasse Lotoise, à la politique fédérale et aux départs à la retraite de deux personnes.